
REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement a pour but de préciser à la fois les statuts du Badminton Club des Portes de Touraine, et les obligations des dirigeants (conseil d'administration, bureau, entraîneurs, encadrement), des adhérents et des parents pour les mineurs.

- Tous doivent respecter les statuts du BCPT et se conformer au règlement intérieur ;
- Nul ne pourra s'y soustraire puisque ces statuts sont implicitement acceptés lors de l'adhésion.

Une copie du présent règlement intérieur sera consultable sur notre site internet et en affichage dans chacun des gymnases utilisés régulièrement par le BCPT.

Article 1 : Affiliation fédérale et sportive

Le club est affilié à la Fédération Française de Badminton.

Tous les joueurs sont licenciés à la FFBaD et peuvent participer aux entraînements et aux compétitions.

Le club est agréé Jeunesse et Sports.

Article 2 : Adhésion

Hormis application de l'article 5 des statuts, l'inscription au club vaut adhésion à l'association.

L'inscription est valable pour une saison (de septembre à août de l'année suivante). Il est possible de s'inscrire à tout moment de la saison. L'adhésion en ligne doit être privilégiée (site du club).

Cette inscription ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

L'adhésion nécessite la fourniture de l'ensemble des pièces obligatoires suivantes :

- le formulaire fédéral de prise de licence dûment rempli ;
- le certificat médical fédéral **obligatoire** et rempli par le praticien compétent et / ou questionnaire de santé en fonction de la situation personnelle et de l'âge ;
- l'autorisation parentale complétée et signée pour les jeunes de moins de 18 ans ;
- Le règlement du montant de l'inscription soit par chèque à l'ordre du : Badminton Club des Portes de Touraine ou par virement (RIB du club disponible sur le site).

Nota : Une période d'essai de trois séances maximum sera accordée aux nouveaux joueurs voulant s'inscrire. Un seul essai sera accordé aux anciens licenciés.

Passé la période d'essai, les licenciés doivent retourner les documents d'inscription dûment remplis afin d'être en règle avec l'assurance du club. A défaut, ils ne peuvent plus être accueillis.

Les contacts suivants sont à votre disposition pour vous informer et vous conseiller :

- Adresse site Internet du Club : <https://www.bcpt37bad.org>
- Adresse Courriel du Club : contact@bcpt37bad.org
- Réseaux sociaux Facebook : <https://www.facebook.com/bcpt37bad>

Article 3 : Licences

Le coût des licences est voté lors de l'Assemblée Générale une fois par an.

Le Club est agréé par la DDCS,

Le Club est agréé Coupons Sport et Chèque Vacances - ANCV, Passeport Loisirs (CAF 37 et 41), Bon Sport Renaudin (pour les - 12 ans uniquement pour les habitants de Château-Renault), Pass'Sport, facilité de paiement avec possibilité de faire plusieurs chèques à la prise de licence.

La licence permet aux joueurs, même ceux qui ne souhaitent pas faire de compétitions, de venir sur des créneaux encadrés par un entraîneur de badminton diplômé.

Point particulier :

La licence permet de participer aux différents championnats et tournois.

Lors de l'inscription au club, il est également possible de s'inscrire pour intégrer une des équipes du club.

L'inscription dans une équipe est un contrat moral entre le joueur et le club.

Article 4 : Créneaux horaires

Sous réserve d'accord et de validation par les mairies, les jours d'entraînement et de pratique sont précisés sur le site du club.

Les entraînements peuvent être maintenus pendant les vacances scolaires (**sauf Noël**), avec des jeux libres ou des minis tournois si les joueurs le souhaitent (jours à définir en comité directeur avant les vacances).

Article 5 : Compétitions

Les compétitions sont publiées en ligne sur le site du club, sur Badnet et annoncées par l'encadrement lors des créneaux.

Inscriptions pour les jeunes en lien direct avec Rémi (RDJ, TDJ)

Inscriptions sur BADNET directement par les joueurs pour les tournois adultes
Inscriptions sur BADNET par le club pour les championnats départementaux et ligue

Certaines compétitions sont prises en compte partiellement ou totalement par le club selon les modalités suivantes :

- **Pour les jeunes compétiteurs :**
 - o RDJ et TDJ :
 - Inscriptions et volants pris en compte totalement par le club. Du covoiturage pourra être organisé entre parents.
 - o Compétitions régionales : Sont pris en charge :
 - Réservation de chambre (forfait de 25 euros par joueur et par nuitée) (hôtel avec conventions sportives à privilégier) ;
 - Restauration sur place si besoin (forfait de 15 euros par joueur et par repas).
 - Volants.
 - o Autres compétitions fédérales (CRJ, CIJ, CEJ, Super Séries, Etc..) :
 - Mêmes modalités que les championnats régionaux avec un forfait de vingt cinq euros (25€) par nuitée (dîner compris) demandé.
 - o Collectif jeunes :
 - Inscription au collectif prise en compte ;
 - Frais de participation aux compétitions du collectif jeunes.
- **Pour les adultes :**
 - o Tournois adultes :
 - Inscription sur Badnet directe par les joueurs ;
 - Remboursement du tableau des joueurs uniquement si finalistes de leur tableau ;
 - Pas d'autre prise en charge par le club.
 - o Championnat Départemental par séries et vétérans :
 - Inscriptions prise en compte par le club ;
 - Volants pris en compte par le club.
 - o Championnat de Ligue par séries et vétérans :
 - Inscriptions prise en compte par le club ;
 - Volants pris en compte par le club.
 - Réservation de chambre (forfait de 25 euros par joueur et par nuitée) (hôtel avec conventions sportives à privilégier) ;

- Restauration sur place si besoin (forfait de 15 euros par joueur et par repas).
- Frais de transport : les bénévoles peuvent prétendre au bénéfice de réductions d'impôts ou remboursement (tarif bénévolat).
- Championnat de France :
 - Inscriptions prise en compte par le club ;
 - Volants pris en compte par le club ;
 - Réservation de chambre (forfait de 25 euros par joueur et par nuitée) (hôtel avec conventions sportives à privilégier) ;
 - Restauration sur place si besoin (forfait de 15 euros par joueur et par repas) ;
 - Frais de transport : les bénévoles peuvent prétendre au bénéfice de réductions d'impôts ou remboursement (tarif bénévolat).
- Championnats Interclubs (Equipes) :
 - Inscription prise en compte par le club ;
 - Volants fournis par le club ;
 - Pas de frais de restauration sur place.

Tous les autres cas sont mis à la délibération du comité directeur du club.

Article 6 : Tenue

La tenue vestimentaire sur les terrains doit être en adéquation avec la pratique du sport et plus particulièrement avec le badminton (**les chaussures de salle sont obligatoires, survêtement, short, jupe, tee-shirt**). **Possibilité de commander via la boutique du Club avec des tarifs préférentiels.**

Chaque joueur doit respecter :

- La salle et ses annexes ;
- Les équipements mis à leur disposition (volants, raquettes, filets, poteaux) ;
- Les personnes (autres joueurs, entraîneurs, personnels de la ville, dirigeants).

Article 7 : Volants

Le club fournit les volants pour les entraînements.

Les compétiteurs utiliseront **leurs** volants pour les compétitions (hors article 5 / des tubes de volants à un tarif préférentiel sont disponibles au club). Un tarif préférentiel est appliqué sur les tubes de volants pour les compétitions, le tube de volants est à **commander uniquement sur le site du club** et uniquement pour les licenciés au club.

Article 8 : Matériel

Des raquettes peuvent être mises à disposition des joueurs débutants pour la durée de la période d'essai. Passée cette période, les joueurs doivent acquérir une raquette. Le club dispose sur son site internet d'une boutique en ligne afin d'obtenir des tarifs avantageux auprès de notre équipementier. Un matériel adapté à la pratique est obligatoire (chaussures, raquette...) afin de respecter les infrastructures.

Article 9 : Prise en compte des frais

Quel que soit le type de compétition, le club ne prend pas en compte les amendes pour les forfaits "WO" qui ne seront pas justifiés par un certificat médical ou de l'employeur comme prévu dans le règlement de la FFBAD. Celles-ci seront demandées aux parents ou aux joueurs (adultes).

Tous les règlements sont à réaliser à l'ordre du Badminton Club des Portes de Touraine. Privilégier les paiements par virement.

Article 10 : Transport

Le transport des jeunes au TDJ sera effectué par les parents avec un responsable pour la journée de compétition (parents et/ou encadrement).

Les déplacements pour les CRJ, Championnat de Ligue pourront être effectués en minibus de la ville de Château-Renault (si disponible) ou en voiture particulière (parents et/ou encadrement) suivant le nombre de compétiteurs.

Article 11 : Cotisations des membres du comité directeur

Les membres du Bureau, les animateurs, les entraîneurs sont bénévoles et à ce titre peuvent bénéficier d'une réduction sur le montant de la cotisation annuelle. Le montant de cette réduction est fixé par le Comité Directeur.

Article 12 : Remboursements

Les bénévoles qui sont mandatés par le club pour l'encadrement lors de déplacements des jeunes, des adultes sur les Trophées, les Championnats Départementaux, les Championnats de Ligue, Interclubs, peuvent, s'ils le souhaitent être remboursés de leurs frais de transport par le club (tarif bénévolat), ou bien faire la demande de renonciation de ceux-ci, somme déductible des impôts. Sont également pris en charge les frais de transports pour les Formations, et les Réunions Fédérales.

Article 13 : Comportement

Le Badminton Club des Portes de Touraine porte dans ses statuts et ses objectifs, les valeurs du sport. En conséquence, tout propos antisportif (injurieux, sexiste ou raciste) ou attitude dangereuse, se verra sanctionné par une exclusion immédiate temporaire ou définitive sans remboursement des frais d'inscription. De la même manière, La transmission d'un certain savoir-être lié à notre pratique est obligatoire: Le savoir-être est lié à votre attitude, à vos valeurs. Ce sont les qualités personnelles et comportementales dont les licenciés doivent faire preuve afin de respecter l'esprit « Bad » empreint de fairplay et de convivialité (courtoisie, maîtrise de vos émotions, bon relationnel, capacité à jouer tous ensemble quel que soit notre niveau...)

En outre, et afin d'entretenir un bon esprit au sein du club et principalement en cas d'affluence, les joueurs doivent concevoir une rotation raisonnable sur les terrains en dehors de toute considération de niveau.

Article 14 : Ponctualité et Assiduité :

Le créneau débute par des échauffements, et se termine après des étirements.

Programme type d'une séance :

- 10 mn d'échauffement,
- pratique, initiation ou perfectionnement (durée variable en fonction du créneau),
- 5 mn d'étirements.

Il est important d'arriver à l'heure, afin de ne pas pénaliser le groupe et perdre du temps en début de séance.

En fin de séance, et pour le cas où l'enfant ne serait pas autorisé à quitter le cours tout seul, les accompagnateurs sont priés de se présenter à l'un des entraîneurs pour le récupérer.

Article 15 : Enfants / Parents

Le club n'est ni une crèche, ni une garderie libre-service.

Ce créneau est encadré par des joueurs bénévoles, formés et diplômés.

Un créneau n'est pas une cour de récréation, les joueurs devront respecter les consignes des entraîneurs, et s'abstenir de tout chahut ou remue-ménage intempestif.

Les joueurs indisciplinés pourront se voir consignés dans les gradins pour le reste de la séance.

Toute conduite ou propos perturbant les activités du Club fera l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive après avoir été entendu par le Comité Directeur

Article 16 : Droit à l'image

Les licenciés autorisent le club à utiliser leur image à des fins de promotion du sport et du club (presses, site Internet). Tout joueur ne souhaitant pas que son image soit utilisée, devra le mentionner par écrit au président du club.

Le Comité Directeur.